# DÉPARTEMENT DES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

### SÉANCE DU

### 7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

#### **OBJET**

Représentations du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-Germain / Poissy

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 8 avril 2008 par voie d'affichages notifié le 19 juin 2008 transmis en Sous-Préfecture le 16 mai 2008 et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 août 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

François LANSIART

## Etaient présents:

SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE. Monsieur CHARREAU, ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA. Madame PERNOD-RONCHI. Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, FRYDMAN, Madame Madame RHONÉ. Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

## Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER: 08 C 05 a

**OBJET:** REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

SAINT-GERMAIN / POISSY

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

#### Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est sollicitée pour faire partie de nombreux organismes extérieurs le plus souvent associatifs. Les modes de participation de la Ville sont prévus par les statuts de ces organismes.

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes.... ».

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-Germain / Poissy.

Monsieur le Maire est membre de droit.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la composition suivante :

- Madame Pascale GENDRON, Monsieur Robert HAÏAT
- A titre consultatif: Monsieur Philippe PIVERT, Monsieur Jacques BERLIE, Madame Nicole FRYDMAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Madame Pascale GENDRON, Monsieur Robert HAÏAT
- A titre consultatif: Monsieur Philippe PIVERT, Monsieur Jacques BERLIE, Madame Nicole FRYDMAN

pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Saint-Germain / Poissy.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Emmanuel LAMY

Maire de Saint-Germain-en-Laye